

COMMUNE DE LE BASTIT

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 FEVRIER 2014 A 20 H 30**

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09 ou 08

Date de la convocation : 21/02/2014
Date affichage convocation : 21/02/2014

Absent excusé : /
Absentes : A. MEHIAOUI – V. BOUILLET

Secrétaire de séance : G. DESTREL

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2014, ce document est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – PREPARATION BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Un tableau faisant ressortir le compte administratif 2013 est distribué à chaque élu. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement à reprendre au budget d'un montant de 182 095.84 € et un solde d'exécution cumulé positif, en section d'investissement de 22 457.85 €. Le document préparatoire est distribué à chacun des élus dans lequel figure les dépenses et les recettes réalisées en 2013.

Les élus passent point par point les articles, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement avec les programmes afin de préparer le budget.

3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GRAMAT : projet atelier relais

Mr Cyril GARRIGUES étant agriculteur, membre fondateur et trésorier de l'association "La Plume du Causse" quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Mr le Maire rappelle aux élus que lors du conseil communautaire du 19 septembre 2013, une présentation du projet d'abattoir de volailles a été effectuée.

Une réunion s'est tenue le 14 novembre 2013, en présence des différents acteurs de cette opération. La communauté de communes du Pays de Gramat n'a pas la compétence "Ateliers Relais" qui dépend de la compétence obligatoire "actions de Développement Economique".

Pour des raisons d'intérêt communautaire évidentes, Mr le Maire propose de valider les modifications statutaires suivantes:

Articles 7 - A) Compétences Obligatoires

Actions de développement économique d'intérêt communautaire : construction, aménagement, extension et gestion d'immobilier d'entreprise : création d'ateliers relais.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

1. décide d'intégrer la compétence suivante dans les compétences obligatoires "actions de développement économique" : construction, aménagement, extension et gestion d'immobilier d'entreprise : création d'ateliers relais,

2. autorise Mme la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gramat a modifier les statuts et à signer tout document afférent à cette affaire.

3 – AMENAGEMENT BOURG : présentation esquisse

Mr le Maire présente ce document proposé par le Bureau d'Etudes GETUDE qui, bien entendu, n'est qu'un canevas de travail.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Logement Mairie

Mr le Maire informe les élus que la locataire du logement de la mairie va quitter ce logement à la fin du mois de ce mois.

Malheureusement, quelques dégradations ont été faites et des travaux de remise en état seront nécessaires avant de relouer. La caution sera certainement retenue.

Fin de séance.